



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 04 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme Anouk BRETON, Maire, à la suite de la convocation du 24 juin 2024 adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**Etalent présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :  
Monsieur POIX Serge ayant donné pouvoir à Monsieur LAURENT Philippe  
Monsieur ROMA Cédric ayant donné pouvoir à Madame CHAUMERET Angélique  
Madame ROGER-COUPIN Maryse ayant donné pouvoir à Madame Annie WOJCIECHOWSKI  
Monsieur DECOOPMAN Rodolphe, Monsieur GALVAIRE Romain, Madame LACAILLE Daisy, Madame DELORY Isabelle.

Madame Sandrine LEMARCHAND DE LA COUTURE est élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

0. Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 mai 2024
1. Allocations scolaires et bourses d'études - Année scolaire 2024/2025
2. Délibération annulant et remplaçant la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 entre la Commune, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.
3. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.
4. Modification de la délibération du 26 mars 2023 relative aux délégations et attributions du Conseil Municipal au Maire.
5. Demande de subvention Fonds de Travaux Urbains (FTU) 2024
6. Demande de subvention Projets Initiatives Citoyennes (PIC) 2024
7. Demande de subvention Quartiers d'été 2024 (QE)
8. Convention avec la CALL pour l'accès à un service internet de gestion des DICT
9. Décision Modificative pour provisions au Compte 6817 pour créances douteuses.
10. Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat Communautaire
11. Délibération pour la vente d'un terrain AC 145, AC 564 et AC 562 à la Fosse de la couture.
12. Délimitation du Domaine Public Autoroutier concédé.
13. Lecture des décisions du Maire de la n°45 à la n°66

## **DELIBERATION n°1 :**

### **Objet : Allocations scolaires et bourses d'études-Année scolaire 2024/2025**

Le montant des allocations et bourses d'études suivantes a été approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité :

<b>Etablissements</b>	<b>Montants attribués</b>
Lycée de LIEVIN (Œuvre du livre)	25 euros par élève
L.E.P de BULLY LES MINES (bourse du livre)	25 euros par élève
Ecoles Primaire et Maternelle de ANGRES	41 euros par élève
Collège DESCARTES MONTAIGNE et RIAUMONT	7 euros par élève
Bourse scolaire pour les lycéens fréquentant les autres établissements extérieurs à la commune (payée aux familles)	25 euros par élève
FCPE (Œuvre du livre de Noeux les Mines)	20 euros par élève
Etablissement d'enseignement Supérieur (Sous réserve de présentation d'un certificat de scolarité d'un niveau d'étude supérieur à l'année précédente)	250 euros par élève

## **DELIBERATION N°2**

### **Objet : Délibération annulant et remplaçant la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 entre la Commune, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais**

Le 21 décembre 2023, le Conseil Municipal avait délibéré au sujet de la convention cynégétique. Cette dernière avait été signée pour 4 saisons sur la période 2022- 2026.

La convention ayant été signée par l'ensemble des parties mais non notifiée, elle a été reprise en intégrant les modifications sollicitées par la Fédération Départementale des chasseurs.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'annuler et remplacer la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 et d'appliquer la gestion cynégétique sur les saisons de chasse 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 selon le cahier des charges techniques annexé à la convention.

## **DELIBERATION N°3**

### **Objet : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles :**

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour procéder au remplacement d'agents municipaux momentanément indisponibles.

## **DELIBERATION N°4**

### **Objet : Modification de la délibération du 26 mars 2023 relative aux délégations et attributions du Conseil Municipal au Maire**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les modifications de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2023 comme suit :

- L'art 1<sup>er</sup> alinéa 7 est remplacé par la formulation suivante :  
« De créer, de modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; » Alors qu'auparavant la seule possibilité était de les créer)
- Après le point 29, la disposition suivante est insérée :  
«30) de rédiger les règlements de jeux concours, ou tirages au sort, de les lancer, de désigner les gagnants et d'attribuer les lots pour faciliter leur organisation. »

#### **DELIBERATION N°5**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre du Fonds de Travaux Urbains (FTU) 2024**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de solliciter une subvention de 12 000 euros au titre du FTU pour poursuivre les actions d'amélioration de l'espace public en partenariat avec les habitants.

#### **DELIBERATION N°6**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre des Projets d'Initiatives Citoyennes (PIC) 2024**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de répondre à l'appel à projet du PIC en sollicitant un soutien financier à la Région de 6000€ pour une dépense totale de 12 000€.

#### **DELIBERATION N°7**

**Objet : Demande de subvention Politique de la Ville au titre des « Quartiers d'été 2024 (QE) »**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de répondre à l'appel à projet Quartiers d'été 2024 en renouvelant l'action « Village des cultures » pour un montant de 13 000€ et sollicite une aide de 6500€ de la part de l'Etat pour sa concrétisation.

#### **DELIBERATION N°8**

**Objet : Convention de Mise à disposition de Biens (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux)**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de renouveler la convention de mise à disposition d'un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux ( DICT), pour une durée de 4 ans, la précédente arrivant à son terme le 30 novembre 2024.

#### **DELIBERATION N°9**

**Objet : Décision Modificative pour provision au compte 68 17 pour créances douteuses**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de prévoir une décision modificative pour constituer une provision à hauteur de 1000€, comme le préconise la Trésorerie, au compte 6817.

#### **DELIBERATION N°10**

**Objet : Adhésion au dispositif de Centrale d'Achats Communautaire– Approbation des conditions générales de Recours - Autorisation de signature de la convention d'adhésion – Délégation au Maire**

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'adhérer à la centrale d'achats Intercommunale constituée par La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et ouverte à l'ensemble des communes, CCAS et entités du territoire de la CALL. La présente adhésion est gratuite.

#### **DELIBERATION N°11**

**Objet : Délibération corrective pour la vente d'un terrain correspondant aux parcelles cadastrées AC 145, AC 564 et AC 562 situé à la Fosse de la Couture.**

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de vendre une surface de 402 m<sup>2</sup> de terrain, correspondant aux parcelles cadastrées AC 145, AC 564 et AC 562, située à la Fosse de la Couture à Monsieur GIORGIO au prix de 26 840.00 auquel s'ajoutent les frais d'actes.

#### **DELIBERATION N°12**

**Objet : Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé**

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

- De rendre un avis défavorable à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé ( DPAC) de l'Autoroute A26, telle qu'elle figure dans le plan projet.
- De refuser catégoriquement la rétrocession de toutes surfaces proposées à la ville à proximité de l'Aire d'autoroute reprenant les parcelles ZC 323, ZC 322, ZC 391, ZC 399, ZC 397, ZC 393, ZC 395 et la rétrocession de la parcelle AK 433 pour partie qui constitue l'auto-veloroute départementale et qui doit être reversée au Département du PAS-DE-CALAIS.
- D'accepter la rétrocession des parcelles AK 442, AK 310, AK 438, AK 468, sises au lotissement la Maisonnerie et note que les frais des actes seraient pris en charge par la SANEF

### **Lecture des décisions du maire :**

#### **DECISION N°2024-46**

- Contrat avec la SARL « Micro Synergies Système » pour l'achat de 6 écrans numériques interactifs et les supports de fixation pour l'école PASTEUR pour un montant de 13 670,00 euros HT.

#### **DECISION N°2024-47**

- Contrat avec la Compagnie « BABEL FISH COMPAGNY » pour la location d'une exposition « BIBLIOTRONIC » dans le cadre du dossier « Embellissons nos 10 ans » pour un montant de 1 416, 00 euros

#### **DECISION N°2024-48**

- Encaissement du Chèque du courtier d'assurance GROUPAMA NORD EST correspondant au sinistre « Choc de véhicule » survenu le 13 décembre 2023 dont la valeur est de 5 000,00 euros

#### **DECISION N°2024-49**

- Encaissement du chèque de participation de Sia Habitat pour des aménagements ludiques rue d'Abbeville, d'une valeur de 14 860.00 euros.

#### **DECISION N°2024-50**

- Contrat avec la compagnie « On OFF » pour une représentation de SMS-LA- MÊLEE le 3 juillet pour le passage de la flamme Olympique dans la région dans le cadre du dossier politique de la ville « Plus vite, plus haut, plus forte » pour un montant de 947,87 euros HT

#### **DECISION N° 2024-51**

- Contrat avec la « Maison de la Poésie des Hauts de France » pour une intervention de Sophie SELLIEZ « Découverte du métier d'autrice » dans le cadre du dossier « Politique de la ville : « Embellissons nos 10 ans » pour un montant de 300,00 euros TTC

#### **DECISIONS N°2024-52**

- Contrat avec la compagnie « BARBAQUE COMPAGNIE » pour le spectacle « Mercredi c'est sport » le 4 juin 2024 pour un montant de 1050,00 euros.

#### **DECISIONS N°2024-53**

- Contrat avec Monsieur COQUELLE Rémy pour une prestation de football freestyle à ANGRES LE 29 JUIN 2024 pour un montant de 450 euros TTC

#### **DECISION N°2024-54**

- Contrat avec l'entreprise « JARDIN COUR DIFFUSION » pour un spectacle intitulé « FOLLE IN LOVE » le 13 octobre pour un montant de 2000,00 euros TTC.

#### **DECISIONS N°2024-55**

- Tarif de participation pour le voyage découverte « Sur le dos du Dragon » à Calais avec un déjeuner à l'Estaminet-Palace (Les Attaques) pour les aînés de plus de 60 ans le 12 septembre. La participation des aînés anglais est fixée à 38 euros et 48 euros pour les extérieurs.

#### **DECISION N°2024-56**

- Avenant au Marché des espaces verts 2023/2025

Il a été décidé de modifier le marché initial à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour toute la durée du marché compte tenu des travaux réalisés au Stade Jesse OWENS qui suppriment le terrain enherbé.

L'entretien du stade Jesse Owens a été supprimé du lot n°2.

Le montant de cette prestation par la société ID VERDE revient désormais à 13 738, 00 euros HT au lieu de 25 078,00 euros HT.

#### **DECISION N°2024-57**

- Droits d'inscription à l'école Municipale de Musique pour la session 2024-2025 :
  - Cours de solfège et cours d'instrument :  
84 euros par trimestre pour un enfant, soit 252 euros par an

- Cours de solfège et deux cours d'instrument :  
124 euros par trimestre pour un enfant, soit 372 euros par an.

Une réduction est opérée pour les membres de l'Harmonie (sous réserve d'une présence assidue), pour les personnes domiciliées à ANGRES et pour les enfants des membres du personnel communal soit :

- Cours de solfège et cours d'instrument :  
45 euros par trimestre pour un enfants, soit 135 euros par an
- Cours de solfège et deux cours d'instrument :  
75 euros par trimestre pour un enfant, soit 225 euros par an
- Cours de solfège et cours d'instrument pour deux enfants de la même famille :  
33 euros par trimestre par enfant, soit 99 euros par an par enfant
- Cours de solfège et deux cours d'instruments pour deux enfants de la même famille :  
56 euros par trimestre par enfant, soit 168 euros par an et par enfant
- Cours de solfège et un cours d'instrument pour les membres de l'Harmonie Municipale et les enfants du personnel communal :  
33 euros par trimestre, soit 99 euros par an
- Cours de solfège et deux cours d'instrument pour les membres de l'Harmonie Municipale et les enfants du personnel Communal :  
56 euros par trimestre, soit 168 euros par an
- Location d'un instrument : 36 euros par trimestre, soit 108 euros par an

Ces tarifs comprennent l'inscription à l'examen fédéral.

#### DECISION N°2024-58 bis

- Décision de virement de crédits n°2

Décision de virement de crédits suivants à la demande de la perception :

Section d'Investissement :

2315 / opération 88 / fonction 845 : - 5000.00 € (voiries)

2033 / opération 15 / fonction 020 : + 5000 € (frais d'insertion des appels d'Offres) = nouvelle imputation budgétaire.

Section de Fonctionnement :

7391112 / 01 : + 6500.00 € (Reversement THLV)

61521 / 322 : - 6500.00 € (Entretien des Terrains)

#### DECISION N°2024-59

- Renouvellement de la convention « Ecopass Air Liquide » pour une période de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour un montant de 643.76 euros HT par an

#### DECISION N°2024-60

- Contrat avec l'association « DROIT DE CITE » pour l'organisation d'actions culturelles dans le cadre du dossier « le Village des Cultures 2024 » pour un montant de 12 000 euros TTC

#### DECISION N°2024-61

- Contrat avec l'Association « WIZZ » pour la production d'un spectacle intitulé « Y a des fois j'aimerais être moi » pour un montant de 500, 00 euros HT

#### DECISION N°2024-62

- Régularisation de la fiche inventaire par le mouvement du compte 1068

La fiche inventaire numéro 21731/FRESQUESSCOLAIRES23 d'un montant de 2 158.42 € n'a pas été mandatée sur le bon compte et il convient de corriger cette erreur par opération d'ordre non budgétaire. Le comptable public a été autorisé à mouvementer le compte par le Débit du 1068 et le crédit du 217312 pour régulariser cette fiche inventaire.

#### DECISION N°2024-63

- Régularisation de la fiche inventaire par le mouvement au compte 1068

Un suramortissement de 499.25 € sur la fiche inventaire numéro 2182/VEHICULE a été corrigé. Le comptable public a été autorisé à mouvementer le compte 1068 par le Débit du 281828 et le crédit du 1068 pour régulariser cette fiche inventaire.

#### DECISION N°2024-64

- Convention avec le Comité Départemental d'Athlétisme du PAS DE CALAIS pour des ateliers à l'attention des enfants de 6 à 12 ans en période estivale. Ces deux ateliers sont gratuits à condition que la ville mette à disposition un demi terrain de football les 2 jours

#### DECISION N°2024-65

- Contrat avec la société « Alpes Contrôles » pour la vérification de la conformité de l'accessibilité des personnes en situation d'Handicap du Bâtiment de la POSTE. Le prix fixé de la participation de la ville est de 600,00 euros HT

#### DECISION N°2024-66

- Décision de virement de crédits n°3

2313/opération 618/ fonction 325 : - 18 000 € (Rénovation LATOSI)

238/opération 618/fonction 325 : +18 000€ (Palement des avances pour Rénovation LATOSI).

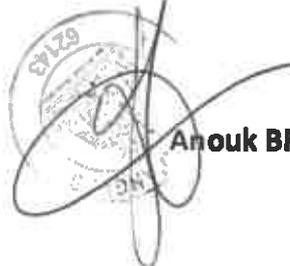
Séance levée à 21 h00

La secrétaire



Sandrine LE MARCHAND DE LA COUTURE

La Maire



Anouk BRETON

